

Conseil Municipal du 14 avril 2022

Compte rendu des délibérations

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le quatorze du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents : M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Alain CHIAROTTO, Mme Nathalie LOCHON, M. Christian BIGOT, Mme Caroline LESCOUL, M. Pierre GIRAUD, **Adjoint**, Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET, M. Jean-Max FOURNIER, Mme Geneviève NOUVEAU à 20 h 19, M. Patrick CHAUMEIL, Mme Murielle MAROY, M. Frédéric FOLGADO PIRES, Mme Michèle de DESSAGNE, M. Patrick GOUDIN, M. Gilles MACHIN, M. Serge BERGEON à 20 h 14, M. Gilles RABEYROUX, Mme Astrid BERSON à 20 h 19, **conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Mme Laurence DARIOL à M. Pierre GIRAUD

Mme Ghislaine PAMART à M. Christian BIGOT

Mme Annie GENET à Mme Michèle de DESSAGNE

Absents : M. Pierre CHARRIOT, M. Yannick LOGEAIS

Secrétaire de séance : M. Gilles MACHIN

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2022 est présenté à l'assemblée et voté à l'unanimité

Madame Michèle DESSAGNE indique que les pièces jointes adressées au Conseil Municipal sont envoyées trop tardivement pour une étude approfondie.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame Fernande LAMOTHE du Conseil Municipal. Elle sera remplacée par Madame Astrid BERSON, suivante sur la liste.

1/ OBJET : Renouvellement du marché de restauration scolaire

Monsieur le Maire expose que la Société SODEXO a été attributaire du contrat de restauration scolaire le 1^{er} septembre 2018, renouvelable trois fois.

Il convient donc de déposer un avis public à la concurrence pour l'élaboration des repas à la rentrée scolaire 2022.

Le présent marché a pour objet, l'élaboration et la préparation des repas dans la cuisine du restaurant scolaire de la Commune de GALGON.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, reconductible **trois fois** sur la base de 40 000 repas par an (35 % maternelles, 62 % élémentaires et 3 % adultes).

L'objet du contrat porte sur l'exécution des tâches suivantes :

- Élaboration et préparation des menus, après avis de la commission restaurant scolaire,
- Mise à disposition d'un chef cuisinier,
- Approvisionnement des produits et denrées nécessaires à la confection sur place des repas,
- Encadrement et formation du personnel,
- Fabrication des repas selon le rythme scolaire,
- Responsabilité de la mise en œuvre et du respect des règles d'hygiène, de la législation et des règles culinaires,
- Commandes, réception et contrôle de la qualité des denrées et de la bonne conservation dans les réserves mises à disposition,
- Proposition d'un menu de secours en cas de défaillance du service habituel.

Le titulaire s'attachera en particulier, et selon notre souhait, à respecter :

- La qualité des aliments.
- La diversité et le renouvellement des entrées, des desserts et des plats principaux.
- Les règles d'hygiène et de sécurité.
- Le respect des limites des prix fixés.
- Le compte-rendu régulier au client.

Le titulaire sera seul responsable de la gestion financière vis à vis des fournisseurs.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (abstention de Mme Murielle MAROY et M. Serge BERGEON)

- Décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert dans les mêmes conditions actuelles, pour le contrat de restauration scolaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Madame Murielle MAROY exprime son mécontentement concernant l'approvisionnement des denrées, elle préférerait des fournisseurs en « circuit court et de préférence bio ».

2/ OBJET: Compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3/OBJET: Compte administratif 2021

Le conseil municipal, *hors la présence de Monsieur Le Maire*, à la majorité des membres présents ou représentés (abstention de M. Serge BERGEON), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BAYARD, Maire, après s'être fait présenter :

- Le budget primitif,
- Les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEFENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats N-1		261 591,91	160 781,36		160 781,36	261 591,91
Résultats N	2 023 828,35	2 724 234,47	1 371 043,53	3 013 153,18	3 394 871,88	5 737 387,65
TOTAUX	2 023 828,35	2 985 826,38	1 531 824,89	3 013 153,18	3 555 653,24	5 998 979,56
Clôture R.A.R.		961 998,03	-1 481 328,29			2 443 326,32
RAR			2 469 160,00	911 300,00	2 469 160,00	911 300,00
TOTAUX CUMULES	2 023 828,35	2 985 826,38	4 000 984,89	3 924 453,18	6 024 813,24	6 910 279,56
RESULTATS DEFINITIFS		961 998,03	76 531,71			885 466,32

2° constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Monsieur Serge BERGEON invoque l'emprunt mis en place trop tôt.

Murielle MAROY quitte la séance à 21 heures 05

4/ OBJET: Affectation du résultat 2021

Après le vote du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021, Monsieur le Maire explique qu'il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte d'affecter l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2021 sur 2022		
- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	700 406,12 €
(Recettes - Dépenses)	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020	Excédent	261 591,91 €
(Ligne 002 du compte administratif)	Déficit	
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent	961 998,03 €
(A2)	Déficit	
- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	1 642 109,65 €
(Recettes - Dépenses)	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020	Excédent	
(ligne 001 du compte administratif)	Déficit	- 160 781,36 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	1 481 328,29 €

		(D001)	Déficit
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			2 469 160,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			911 300,00 €
Solde des restes à réaliser (H-G)		-	1 557 860,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (I+F) = (D001)			
Excédent (+) réel de financement (R001)		-	76 531,71 €
- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
14 Résultat excédentaire			961 998,03 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement R1068			76 531,71 €
En excédent restant reporté à la section de fonctionnement (=C-J) (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)			885 466,32 €
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
déficit reporté	R002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R1068 solde d'exécution N-1 excédent de fonctionnement capitalisé
	885 466,32 €	- 1 481 328,29 €	76 531.71 €

5/ OBJET: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Monsieur Pierre GIRAUD, Maire-adjoint chargé des finances, avec l'accord de la commission des finances, expose qu'en raison de l'augmentation des bases d'imposition, les besoins du budget primitif 2022 permettent de maintenir les taux de 2021, comme suit :

Taxes	Bases 2022	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière	2 276 000	40.24 %	40.24 %
Taxe foncière non bâti	71 600	52,35 %	52,35 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le tableau des taxes tel qu'il est présenté et est transcrit sur l'Etat 1259 joint en annexe.

6/ OBJET: Subventions communales 2022

Sur proposition de la commission des finances, le tableau des subventions communales est établi tel que joint en annexe.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (**abstention** de Mme Caroline LESCOUL), après avoir examiné chaque situation d'association,

- Accorde les subventions communales telles que définies sur le tableau proposé par le Maire et la commission des finances.
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2022.

DEMANDES DE SUBVENTION 2022				
	Subvention 2021	Demande 2022	Montant proposé	Emploi subvention
A.F.M.	500 €			Téléthon participation aux frais à hauteur de 500€
TELETHON 2020 - AFM		500 €	500 €	
A.G.I.M.C. (ass. Girondine infirmes moteurs cérébraux)	90 €	90 €	90 €	
AFSEP (contre la sclérose en plaques)	90 €	90 €	90 €	Centres d'accueil : 4000 nouveaux cas par an
APEI : les papillons blancs		100 €	100 €	
ASS AUBERGE DU COEUR	120 €	120 €	120 €	5 bénévoles de Galgon
ASS PARALYSES DE FRANCE	100 €	100 €	100 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE Libourne	150 €	150 €	150 €	
LES CLOWNS STETOSCOPIES	100 €	100 €	100 €	
SECOURS CATHOLIQUE	120 €	150 €	120 €	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	120 €	120 €	120 €	
ASS DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE LA GIRONDE	150 €	150 €	150 €	
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €	100 €	100 €	Encadrement bénévole
GDSA33 frelons asiatiques		200 €	0 €	Destruction de 3 nids sur notre domaine public
GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCE	150 €	150 €	150 €	Association humanitaire des sapeurs-pompiers
MAISON FAMILIALE RURALE du Ribéraçois	0 €	50 €	50 €	
PREVENTION ROUTIERE	100 €	100 €	100 €	

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Cadeau de fin d'année
AMICALE SECRETAIRES MAIRIE CANTON	50 €	50 €	50 €	
C C A S GALGON	5 000 €	0 €	5 000 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	0 €	9 500 €	9 500 €	Voyages scolaires en liaison avec projets de classe
ADELFA (ass. Départ. Etude et Lutte contre Fléaux Atmosphériques) grêle	200 €	200 €	200 €	
ACCUEIL EN FRONSADAIS			300 €	Accueil et assistance des familles en détresse, pas de subvention par la CDC
COMITE DE JUMELAGE			0 €	Transport de colis d'urgence pour l'Ukraine, 1000€ de plus par la CDC
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	180 €	200 €	180 €	Cérémonies 8 mai et 11 novembre avec population et enfants des écoles
APE LES PTITES FRIMOUSSES	0 €	500 €	500 €	
ASS AMIS DE L'EGLISE	750 €	750 €	750 €	Grilles protection vitraux, matériel audio, tête de loup et placard
LES CAGOUILLES DU DESERT			0 €	Rallye des gazelles : 300 euros en 2017, aide pour leur communication avec les supports de la mairie, voire prêt de SDF
CARMAJOLINE	300 €	350 €	300 €	Marché de Noël
COMITE DES FETES DE GALGON	500 €	500 €	500 €	Marché de producteurs locaux
ECOLE DE DESSIN	600 €	600 €	600 €	Achat rétroprojecteur, table-dessin
GALGONNAIS APRES L'EFFORT	0 €	500 €	100 €	
			400 €	Si travaux de mise en sécurité anti-intrusion et d'étanchéité de toiture
SOYONS AMIS RESTONS PRESENTS	800 €		800 €	
USG RUGBY	7 500 €	7 500 €	7 500 €	École rugby, matériel, frais d'arbitrage
		500 €	500 €	Si tablée nocturne juin
	0 €	500 €	500 €	Si tablée nocturne juillet
ASS DROIT AU TRAVAIL (ADAT)	5 400 €		5 400 €	Provision pour assurer la reprise éventuelle
ASS ECOLE DE MUSIQUE	4 500 €	4 500 €	4 500 €	Mise en place de tarifs réduits pour les enfants
			11 000 €	Provision pour compenser la baisse de la subvention de la CDC
ASS GALGON JUDO	750 €	750 €	750 €	Provision pour assurer la reprise éventuelle
GYM GALGON	600 €	600 €	600 €	Maintien des cours existants

	1 500 €	3 000 €	1 500 €	
ETOILE SPORTIVE DU FRONSADAIS			1 000 €	Provision pour compenser la baisse de la subvention de la CDC
	500 €	500 €	500 €	Participation à fête locale
TENNIS CLUB INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS (TCIF)	1 300 €	1 300 €	1 300 €	Dépenses liées au COVID19, rattrapage des cours car impossibilité d'utiliser les terrains couverts
TOTAL	34 320 €	36 570 €	58 270 €	

Départ de Madame Astrid BERSON à 22 heures 16.

7/OBJET: Budget 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 L.1612-20 et L.2312-1 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller, s'équilibrant à hauteur de :

➤ **Fonctionnement : 3 566 749 €**

➤ **Investissement : 4 118 327 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de M. Serge BERGEON) :

➤ **ADOPTE** le budget 2022, présenté en équilibre, par section et par chapitre ;

➤ **PRECISE** que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021 au vu du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021, de la délibération d'affectation du résultat 2021 adoptée lors de la même séance.

8/ OBJET: Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (F.D.A.E.C.) 2022

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (F.D.A.E.C.), votées par le Conseil Départemental.

Puis, il les informe des dépenses envisagées pour le F.D.A.E.C. 2021 à savoir :

➤ L'équipement numérique interactif et acoustique de la salle du Conseil Municipal défini comme ci-dessous pour un montant HT de : 22 634 €

1. Un écran interactif 85 pouces de marque SHARP avec socle chariot
2. Un copieur couleur de marque SHARP
3. Un kit vidéo conférence
4. Un ordinateur portable

Ce programme correspond aux opérations éligibles par le Conseil Départemental pour le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les dépenses pour le F.D.A.E.C. 2022, et charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions et de signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.

9/ OBJET : Avenants de l'extension et la restructuration du groupe scolaire.

En date du 7 avril 2022, la commission d'appel d'offres, décisionnaire, s'est réunie pour étudier les avenants concernant l'extension et la restructuration du groupe scolaire et à valider les situations ci-après :

1 Gros oeuvre - Gallart :

Enduit école existante côté route :	+ 12.137,04 € HT
Enduit école existante côté cour :	+ 16.412,91 € HT
Béton cellulaire sanitaires maternelle :	+ 2.253,81 € HT
Total :	+ 30.803.76 € HT

3a Charpente bois - MB CC :

Moins-value chevrons préau : - 16.640.00 € HT

4a Charpente métallique - DL Océan

Charpente : + 3.500.00 € HT

5 Menuiserie Alu - Batipose :

Profil supplémentaire : + 978,51 € HT

6 Menuiserie Bois - Bassat :

Portes supplémentaires : + 3.357.35 € HT

Moins-value habillages descentes EP : - 710.04 € HT

Moins-value Trappes : - 779.01 € HT

Total : **+ 1.868.30 € HT**

7 Plâtrerie - Segonzac

Encoffrement ventilations : + 2.150.00 € HT

Moins-value plafond :

Remplacement du « Fibrasthyrène » par du « Pregywab » et suppression
du plafond surbaissé dans les sanitaires sous terrasse : - 1.959.00 € HT

Total : + 191.00 € HT

11 Electricité - Pastorino

Alimentations convecteurs électriques sanitaires extérieurs + 662.21 € HT

12 Plomberie - E2M

Mise en place d'une 2ème chaudière à l'école maternelle + 3.850.00 € HT

Mise en place d'un réducteur de pression gaz + 910.00 € HT

Mise en place de 4+8 sondes CO2 : 1.799,20+3.500 : + 5.299.20 € HT

Mise en place de meubles sous les points d'eau des classes + 1.861.90 € HT

Mise en place de radiateurs électriques dans les wc extérieurs : + 604.18 € HT

Remise de : - 265.28 € HT

Total : + 12.360.00 € HT

Compte tenu de l'ensemble des avenants, les travaux supplémentaires seront de **33.723,78 € HT**, ce qui impactera le montant de la Maîtrise d'œuvre avec une augmentation de 2.842,91 € HT.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les avenants ci-dessus.

Les travaux pour l'extension et la restructuration seront de : 1 998 400.33 € HT

La maîtrise d'œuvre sera de : 168 465.25 € HT

La séance est levée à 22 heures.